

Règles d'utilisation de la grande remorque

HUMBAUR HTK 3500

VD 420 710

Ce véhicule de service est mis à disposition par le Pool véhicules de l'ENAC, sous la responsabilité de l'institut IIE. Celui-ci sera **utilisé uniquement pour des courses de service et conduit par des personnes bénéficiant d'un contrat EPFL** (apprentis et étudiants ne sont pas autorisés à conduire). Une réservation préalable est obligatoire sur le site reservations.epfl.ch

Caractéristiques techniques du véhicule

Poids à vide : 1,110 kgs	Charge utile : 580 kgs	Poids total : 3500 kgs
Charge utile maximum avec le Toyota Hilux Double Cab : 2,140 kgs		
Charge utile maximum avec le Toyota Hilux : 2,090 kgs		

Attention

En Suisse et sur les autoroutes en particulier, la **vitesse avec remorque est limitée à 100 km/h**, toutefois, il est conseillé de respecter un 80 km/h.

Informations pratiques et réglementation

La clé de la grande remorque Humbaur HTK est remise en mains propres par les collaborateurs du GR-CEL, sous présentation d'un permis de conduire pour remorque (BE, C1E ou D1E).

Il est de la responsabilité du conducteur de **vérifier l'état du véhicule avant** de partir sur le terrain. **Tout dégât doit être annoncé immédiatement.** Dans le cas contraire, la réparation des dommages sera à la charge du dernier utilisateur du véhicule.

Le véhicule est stationné sur la parcelle herbeuse proche du bâtiment LE, presque en face de l'entrée du bâtiment GR entrée C, chemin des Arpenteurs.

Au retour, le **conducteur déchargera son matériel et procédera au nettoyage intérieur et extérieur de la remorque**, la clé devra être retournée au GR-CEL et la remorque branchée sur la borne électrique sur le poteau de sa place.

En cas de panne

Contactez le TCS, voir la documentation dans la boîte à gants du Toyota Hilux Double Cab et dans celle du Toyota Hilux.

En cas d'accident

Si les circonstances l'exigent, **prévenir immédiatement la police au 117**, voire l'ambulance ou les pompiers, si nécessaire.

Si les circonstances et responsabilités de l'accident sont claires, il suffit de remplir le formulaire de constat d'accident se trouvant dans la boîte à gants, de prendre des photos des dommages, les coordonnées des parties concernées et de signer le constat dont une copie va à chaque conducteur impliqué.

Le conducteur doit ensuite :

1. Contacter un membre du GR-CEL le plus rapidement après l'incident :

- Sylvain Coudret Tel. +41 21 69 33774 sylvain.coudret@epfl.ch
- Karine Vernez Thomas Tel. +41 21 69 33740 karine.vernez@epfl.ch
- Dominique Grandjean Tel. +41 21 69 32729 dominique.grandjean@epfl.ch
- Secrétariat (M. Sudki) Tel. +41 21 69 33775 secretariat.gr-cel@epfl.ch

2. Le conducteur est responsable d'annoncer le sinistre au Secrétariat DII-Exploitation (Intendance DII, Tel. +41 21 693 52 22 et/ou +41 21 693 50 38) ainsi qu'à la Vaudoise Assurance, Service courtier SR, Place de Milan, Case postale 120, 1001 Lausanne.

3. Les frais de réparation sont pris en charge par le laboratoire du conducteur.

4. En cas de faute grave, le montant des réparations sera assumé par le conducteur directement.

NB

- Le contrôle technique du véhicule est effectué régulièrement par le GR-CEL.
- Le conducteur et bénéficiaire de la réservation reste responsable du bon fonctionnement de la remorque et de son état général (pneus, charge électrique, etc.) et annonce tout problème directement par email à : secretariat.gr-cel@epfl.ch.
- En cas de négligence dans la conduite ou de la mauvaise utilisation du véhicule mis à disposition, la Direction IIE et la Faculté ENAC qui en sont responsables in fine, se réservent le droit d'exclure le conducteur pour l'accès aux véhicules de service du Pool.